

Direction du transport aérien
Sous-direction des aéroports
Bureau des capacités aéroportuaires

Paris, le 27 avril 2021

Ref : 21 - 066

Monsieur Grégory Jamet
Coordonnateur délégué
COHOR
9, rue Hélène Boucher
91 550 Paray-Vieille-Poste

Monsieur le Coordonnateur délégué,

Par arrêté du 1er octobre 2019, l'aéroport de Nantes-Atlantique a été qualifié d'aéroport à facilitation d'horaires à compter de la saison aéronautique d'été 2020. L'article 3 de cet arrêté prévoit la possibilité d'adapter les paramètres de facilitation en cas de travaux sur la plateforme.

Les travaux envisagés par le SNA sur la plateforme au cours de la saison été 2021 nécessitent la fermeture de la piste sur les périodes suivantes :

- Nuit du 17 au 18 mai : 23h50 – 4h59 ;
- Nuit du 18 au 19 mai : 00h20 – 4h59 ;
- Nuit du 19 au 20 mai : 23h40 – 4h59 ;
- Nuit du 20 au 21 mai : 00h40 – 4h59.

Sur ces plages horaires, vous n'attribuez donc aucune recommandation d'horaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur délégué, en l'assurance de mes meilleures salutations.

CHEFFE DU BUREAU
DES CAPACITES AEROPORTUAIRES


JULIE ROUDET